



COMPTE RENDU DE COTEC n° 1



ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (PPRNI) DE L'AUNELLE-HOGNEAU ET ACTUALISATION DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES (AZI)

Date : 15 mars 2011 à 14h00
Lieu : DDE 59 – Arrondissement de Valenciennes
Cadre : Comité Technique
Objet : Réunion de présentation de la méthodologie développée dans les livrables de la phase 1
Ordre du jour : Présentation des livrables de la phase 1, planning de la phase 2
Rédacteur : Valérie Tirlemont, François Fobe & Didier Mazet-Brachet

Présents :

Voir liste jointe.

Excusés :

Madame Marion PETTENATI – DDTM 59/DT du Valenciennois/PEER
Monsieur Ahmed ABDELGHANI – DDTM 59/SEA

Exposé :

Madame Isabelle GOLFIER, Secrétaire Générale Sous-Préfecture de Valenciennes ouvre la séance. La sous-préfecture souhaite que les délais d'élaboration soient réduits, et souhaite anticiper sur la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation. Elle précise qu'il ne faut pas hésiter à appliquer le PPRNI par anticipation et à utiliser l'article R 111-2 lorsque l'aléa de référence sera connu.

Monsieur Eric FISSE, Chef de la Délégation Territoriale du Valenciennois fait un rappel historique sur la démarche du PPRNI (Prescription PPRN 2001-2002/Programmation 2010).

Présentation du diaporama par le bureau d'études.

Questions diverses :

- Alain VILLAIN : Escaut Vivant, informe que Météo France a fait une étude sur le changement climatique, il en résulte qu'il devrait y avoir, dans les années à venir, plus de pluie au printemps. La question est posée si le PPRN prendra en compte cette donnée ?

→ Les effets du changement climatique ne sont pas pris en compte dans la démarche du présent PPRNI.

- Aurélie DUBRAY, DREAL-Service Risque, concernant la rupture de digue, indique qu'il ne faut pas se focaliser aux 5 communes de l'aval. Les ouvrages hydrauliques sur le bassin versant sont en cours de classement (Classement ouvrage hydraulique DDTM – Inspection DREAL), avec notamment des ouvrages sur Crespin et Sebourg. Madame DUBRAY ajoute que la DREAL dispose de données hydrométéorologiques, qui pourront être mis à disposition sur simple demande.
 - Le bureau d'études et la DT du Valenciennois feront une vérification de ce classement au Service Eau Environnement de la DDTM 59. IMDC fera une demande des données hydrométéorologiques disponibles.
 - Olivier COUSIN, DDTM 59, précise que ces renseignements seront récoltés lors de la visite terrain.
 - A rajouter dans la base bibliographique, le service Risque de la DREAL.
- Carole LEDDA, Conseil Général du Nord, souligne que l'aléa ruissellement est une autre problématique, qui touche principalement les communes en amont du bassin versant de l'Hogneau, et plus précisément les communes de Wagnies-le-Grand, Wagnies-le-Petit et Jenlain. Ces communes ne connaissent a priori pas d'autre problème d'inondation.
 - L'aléa ruissellement sera identifiés sur la carte d'historicité élaborée à la fin de la phase 2. Il n'y sera plus fait référence par la suite puisque le présent PPRNI ne concerne que les inondations par débordement et par rupture de digue.
 - Olivier COUSIN, DDTM 59, précise l'importance de la carte des inondations historiques pour la suite du PPRNI.
- Alain VILLAIN demande si les affluents font partie de l'étude.
 - L'étude comprend l'entièreté du bassin versant et donc tous ses affluents.
- Tanguy LEFORT, PNR Scarpe-Escaut, informe que le SIPES a réalisé une étude précise (photo aérienne) dans le cadre de l'élaboration du SCOT sur l'occupation du sol. Ceci a été réalisé en 2009 et couvre la partie Valenciennois du bassin versant.
- Aurélie DUBRAY, DREAL-Service Risque, précise qu'il est indispensable de bien définir les règles du jeu, tant sur la forme, que sur le fond du PPRN, pour pouvoir préciser à quoi il va servir. Il est important de rappeler que le PPRN est une concertation, et pas une négociation. Madame DUBRAY ajoute que les PAU et les ZEC ne sont définis que dans les zones inondables. Le titre sur le « cas particulier de la PAU » est mal choisi et porte à confusion.
- Carole LEDDA, demande si les routes ont été identifiées pour les évacuations.
 - Ce point précis n'entre pas dans l'élaboration du PPRNI, mais il doit être intégré dans le volet gestion de crise (élaboration du PCS par le maire).

→ Concernant les PCS, Isabelle GOLFIER indique que dans l'arrondissement de Valenciennes la démarche est très avancée, (80 % des PCS sont établis en janvier 2011), et que ces derniers seront actualisés lorsque le PPRN sera élaboré. Les services de la préfecture et le SDIS apportent une assistance technique aux communes dans le cadre de l'élaboration des PCS

- Lors de la présentation du diaporama, des informations sont données sur la définition des PAU et des ZEC – point non discutable lors de la concertation. Aurélie DUBRAY précise que la concertation est très importante.

- LTN Gérard CAMBON (SDIS), demande s'il est possible de comptabiliser la population inondée sur base des données du PPRNI.

→ Didier MAZET-BRACHET précise que cette information ne sera pas fournie dans le cadre du PPRNI (option de l'offre non retenue par le service instructeur). Elle sera du ressort du PCS puisque le recensement des populations exposées entre bien dans la problématique de la gestion de crise.

- Tanguy LEFORT, PNR Scarpe-Escaut, souhaite savoir si l'étude prendra en compte le Canal Condé-Pommerol (et ses futurs aménagements).

→ François FOBE indique que ce point sera traité dans le cadre du PPRNI. Le canal constitue en effet possiblement une condition aux limites aval (à confirmer en raison de la présence d'un seuil assez haute, juste en amont de la confluence). IMDC se rapprochera du service navigation et de VNF en ce sens.

La réunion est close à 16h15.

Calendrier :

Délai de remise des remarques : 08 avril 2011.

L'enquête terrain sera concentrée sur les mois d'avril et de mai 2011.

L'aléa historique sera réalisé fin juin 2011.

Présentation en COTEC au mois de septembre 2011.

COCON en octobre 2011.